

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 2 juin 2017**

Le 02 juin 2017 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN Guy, BOULET Gérard, DESSERTENNE Franck, DONDAINE Damien, GRANDJEAN Eric, PAGEARD Christophe, POIRIER Roger, RAGEOT Michel, ROGOSINSKI André, SIBILLE Bernard, SONVICO Jean-Pierre.

Sont excusés :

M. SMORTO Michel, pouvoir à M. ROGOSINSKI.
M. MAVY Michel, pouvoir à M. SIBILLE.
M. PACOU Jean-Claude, pouvoir à M. RAGEOT.
MAITRE Jean-Philippe

Le quorum est atteint, le Conseil peut commencer.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 Avril 2017

Quelques points sont à corriger, une fois ceci fait, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Infos Diverses

Les Techniciens ont demandé des protections pour les pièges photos. Celles-ci coûtent 79€ pièce. Les pièges ont déjà aidé à effectuer plusieurs interventions contre du braconnage. L'achat de 4 boîtiers de protection est voté à l'unanimité.

La Fédération a reçu une demande d'un élève du lycée aquacole de Château-Chinon, celui-ci a déjà fait un stage à la Pisciculture. Il demande de faire un stage d'une quinzaine de jours au mois de juin. M. SONVICO lui a donné une réponse favorable.

Une demande de devis a été faite à AMG et M. MOUILLON pour l'achat de nouveaux portables destinés à la vente de cartes internet. En attente de devis.

La Fédération a reçu un appel de l'association de pêche de Moloy qui souhaite fusionner avec l'AAPPMA de Tarsul. La DDT est favorable à cette fusion, elle permettrait de protéger les parcours de pêche et éviter une privatisation de ceux-ci.

La majorité des membres du CA vote pour cette fusion, tant que les parcours restent en gestion patrimoniale. A voir le détail pour opérer cette fusion avec la DDCS.

VNF Gray demande à présent une compensation financière aux AAPPMA lors de l'organisation de concours de pêche, ce qui n'était pas le cas avant et ce qui n'est pas justifié puisqu'il y a déjà une

location des baux de pêche. De plus, le montant n'est jamais le même en fonction des personnes et concours. La FNPF a repris le dossier afin d'éclaircir les choses.

Un Garde Particulier, pose des problèmes. La Fédération a reçue de nombreuses plaintes à son sujet, de même que la Préfecture. La Brigade Fluviale a également rencontré des problèmes avec ce Monsieur.

Une réunion avec la Commission Garderie, la Brigade Fluviale et M. COMMEGRAIN est proposé afin de voir si cela nécessite de faire annuler ses agréments.

Pour le congrès, l'AAPPMA de Venarey n'a pas de dates convenables pour organiser la journée. Un courrier sera envoyé aux AAPPMA afin de trouver de nouveaux volontaires, sinon la Fédération l'organisera à Dijon.

Concernant les assurances, la Fédération à reçu AXA chez laquelle un contrat est souscrit, car contrairement à ce qui avait été dit, l'assurance ne couvre pas les dommages causés mais uniquement ceux subits. Le Président n'est également pas couvert lors des manifestations.

La Fédération est sollicitée pour de nombreuses animations. Le week-end 23 et 24 septembre, plusieurs animations sont prévues et nécessiteraient un soutien de certains membres du CA. La Fédération a reçu un mail car elle a été sélectionnée aux Trophées de la Communication. La participation coûte 150€ et permettrait de mettre en valeur le travail de Mme. GUILLEMIN.

Le devis pour la remorque a été revu à la hausse car celle proposée n'ouvrirait pas sur les côtés et n'avait pas de capot. Afin d'avoir une remorque vraiment fonctionnelle, il est nécessaire d'en faire adapter une sur mesure, il n'est donc pas possible de la commander n'importe où.

Un barnum a été commandé pour 550€, celui-ci servira pour les pêches et les animations. Il serait préférable d'en avoir deux afin que le Pôle Technique et le Pôle animation puissent en bénéficier en même temps. Il est possible d'acheter des barnums via la FNPF mais ils sont aux couleurs de « Génération Pêche » ce qui n'est pas très discret pour les pêches.

De nouveaux gardes vont être assermentés pour Marcenay et Obtrée. Ceux-ci sont majoritairement des gardes déjà assermentés sur l'AAPPMA de Chatillon-sur-Seine. Les dossiers sont en cours. A savoir que la Labellisation de Marcenay en parcours Passion a été validée par la FNPF.

Concernant les primes de PV, il est proposé de supprimer ces avantages, mais la convention collective doit donc être revue. Ces primes sont payées par chèque sauf pour les agents de la Fédération qui reçoivent un virement mais celui-ci n'est pas notifié sur les feuilles de paye. La manière dont sont versées les différentes primes devra être examinée afin de bien être dans les règles.

A savoir que pour les gardes particuliers les chèques sont adressés aux présidents des AAPPMA avec un courrier de notification les informant à quels gardes sont destinés chaque montant, seulement certains ne retransmettent pas l'argent aux destinataires.

3. Personnel

L'assemblée discute de divers points concernant le personnel et les embauches de la pisciculture.

4. Commissions

Garderie:

Une cinquantaine de nouveaux PV ont été traités à la dernière Commission Garderie. Plus de 120 PV ont été dressés depuis le début de l'année.

Pisciculture:

30,552 tonnes de truites ont été livrées au 31 mai et 1265kg seront ajoutés, ce qui laisse un reliquat de 1,921 tonnes qui serviront en partie à la sablière de Beire et l'AAPPMA de Chatillon.

Concernant les tarifs, à ce jour il y a deux tarifs de 5,20€ pour un poids de 0 à 500g et 6€ pour 500g et plus. La Commission Garderie propose d'ajouter 6€ pour 500g à 1,5kg et un nouveau tarif pour 1kg et plus. La demande pour les gros poissons est forte, et avec les tarifs actuels, la Fédération perd de l'argent.

Après discussion, les tarifs suivants ont été retenus :

5,20€ de 0 à 500g

6,20 de 500g à 1,5kg

7,20€ de 1,5kg à plus.

La production de truitelles sera sortie le 20 juin. Les travaux de l'écloserie commenceront le 22 juin et les travaux pour les séparations des bassins seront effectués fin juin.

Infrastructure:

Les travaux au local de Pont-de-Pany commenceront en juin. Après discussion, des toilettes seront bien installées.

Communication:

Pour le Tour de France, la vue du ciel a été abandonnée, faute de terrain et car le budget demandé est trop élevé.

Les fédérations recevront T-shirts, pare-soleil, tatouages éphémères, décapsuleurs, banderoles et flyers. Par sécurité, les Fédérations doivent fournir les noms des personnes présentes sur le stand.

Un régisseur de la FNPF sera là pour accompagner la mascotte et aider à la gestion des stands.

Il faut un minimum de 15 personnes pour la journée.

Pour le simulateur de pêche, il est demandé de prévoir du fil de rechange.

M. POIRIER a également représenté la Fédération lors de l'inauguration de la base nautique à Pont.

Fin de la réunion à 21h00

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

